

« LES NOUVEAUX MÉDIAS : DES JEUNES LIBÉRÉS OU ABANDONNÉS ? »

Commission des affaires culturelles

Rapport d'information de M. David Assouline

Rapport n° 46 (2008-2009)

Les jeunes, fers de lance de la révolution numérique

Les jeunes sont les fers de lance de la révolution numérique. En effet, ils se servent davantage et souvent mieux des nouveaux médias que leurs parents.

60 % des jeunes de 12 à 17 ans sont ainsi des utilisateurs de la messagerie instantanée, et la France est championne du monde du nombre de blogs adolescents. Un jeune sur trois en aurait créé un. Plus impressionnant encore, 67,5 % des jeunes déclarent se servir de plusieurs médias en même temps !

Une génération multimédias est donc née et bouleverse les rapports de la jeunesse au divertissement, à l'information et à l'enseignement.

Cette évolution est durable et se renforcera avec la miniaturisation des équipements, et son corollaire, la convergence numérique.



Le rapport estime donc qu'il est inutile de se lamenter sur « l'invasion des nouveaux médias » mais qu'il faut, bien au contraire, réfléchir dès maintenant aux meilleurs moyens d'encourager les pratiques numériques des jeunes en faisant en sorte qu'elles leur soient le plus profitable possible.

Chiffres du Centre interassociatif enfance et médias (septembre 2007)

96 % des 10-17 ans et 77 % des 6-17 ans surfent presque tous les jours sur l'Internet
 8 ans, c'est l'âge moyen à partir duquel l'enfant a le droit d'accéder à Internet seul
 70 % des moins de 18 ans ont déjà chatté sur MSN
 72 % des parents admettent laisser leurs enfants surfer seuls
 46 % de ces parents pensent qu'il n'y a pas de risque
 97 % des parents connaissent l'existence des logiciels de contrôle parental
 51 % d'entre eux pensent qu'il est primordial de les améliorer
 40 % des familles en ont un sur leur ordinateur

Les nouveaux médias, risque ou opportunité pour la jeunesse ?

Une chance pour la jeunesse

Les bienfaits des nouveaux médias sont au demeurant nombreux :

- ils permettent, en premier lieu, **une libération de la parole** de nombreux adolescents qui ont des difficultés à s'exprimer et à s'intégrer dans la vie réelle. Le rapport rappelle, à cet égard, qu'un adolescent sur quatre se suiciderait parce qu'il a du mal à assumer son homosexualité et, qu'à ce titre, tout lieu d'expression libre et anonyme est intéressant ;

- ils sont un **facteur de socialisation**. Les sites de réseaux sociaux rencontrent ainsi un vif succès. Les jeunes immigrés ou de familles divorcées peuvent, quant à eux, grâce à Internet, communiquer avec les membres de leur famille dont ils sont éloignés ;

- ils sont aussi des **catalyseurs de compétences**. Une étude britannique a démontré que la pratique des jeux vidéo développe les capacités de concentration des enfants tant qu'ils ne sont pas utilisés de manière excessive. Ils développent aussi leur habileté motrice et leur faculté à apprendre par tâtonnement ;

- ils permettraient également aux jeunes de **renforcer leurs qualités de persévérance**. Loin des maux que l'on a attribués à la télévision, qui entraînerait passivité et tendance au zapping, les nouveaux médias rendraient les jeunes actifs, habiles et exigeants ;

- ils sont aussi un **vecteur culturel extraordinaire**. Sans contester les torts réels que le téléchargement illégal fait au droit d'auteur, M. David Assouline souligne ainsi le fait que la musique n'a jamais été aussi accessible qu'avec les échanges de pair à pair. Les blogs ou certaines vidéos diffusées sur les sites de partage montrent également la vitalité de la création de la jeunesse française ;

- ils ont enfin un **intérêt pédagogique certain**, en valorisant des compétences et des élèves qui ne sont pas nécessairement reconnus à l'école. Le développement des tableaux numériques est, par ailleurs, une piste intéressante afin de diminuer le poids du cartable.

Néanmoins, dès lors que l'on reconnaît une influence à l'image et aux médias, il faut aussi admettre qu'ils peuvent nuire à l'équilibre de leurs jeunes utilisateurs.

Une menace pour la jeunesse ?

L'un des principaux risques de ces nouveaux médias est qu'ils entraînent un **amaigrissement de la sphère de l'intime**, notamment parce que les jeunes n'ont pas conscience de la publicité donnée aux informations qu'ils diffusent sur leurs blogs, sur les messageries instantanées et sur les sites de réseaux sociaux.

Les **menaces sur la santé** sont également souvent mises en avant :

- les dangers de la cyberdépendance et de l'addiction aux jeux vidéo, bien que réels, sont plutôt relativisés ;

- si les risques liés à l'épilepsie ou à l'utilisation du Wifi sont également faibles, l'exposition des jeunes enfants aux téléphones portables devrait en revanche être limitée.

L'omniprésence de la publicité sur les médias a un impact encore mal connu sur leurs comportements de consommation, notamment alimentaire. De nombreux pays ont toutefois d'ores et déjà pris des mesures restrictives dans ce domaine.

Internet fait par ailleurs éclater l'univers médiatique et remet en cause le journalisme traditionnel. Bien que des informations très intéressantes soient diffusées sur Internet, il est aussi le lieu où les accusations calomnieuses et la théorie du complot font florès, particulièrement auprès des jeunes.

Le rapport souligne enfin **l'impact de la diffusion de contenus violents dans les nouveaux médias**. Par le biais des jeux vidéo guerriers et sanglants, des images brutales et pornographiques sur Internet, les nouveaux médias mettent la violence à portée de tous et notamment des plus jeunes. Si les analyses psychologiques et sociologiques montrent que l'impact du spectacle de la violence physique est relativement faible, notamment grâce aux messages pédagogiques délivrés par les familles et les institutions, elles mettent aussi en exergue les risques de la pornographie, qui tend à modifier les comportements sexuels des adolescents. ■

La maîtrise des nouveaux médias : du contrôle à l'éducation

Un contrôle nécessaire mais insuffisant

Le système de protection des mineurs dans les médias traditionnels fait l'effet d'un mille-feuilles administratif. Quatre structures sont en effet chargées du contrôle de la presse, des supports vidéo, du cinéma et enfin de la télévision (voir ci-dessous), alors qu'aucune n'existe pour Internet.

La presse : commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence

Les DVD : commission de contrôle des supports vidéo

Le cinéma : commission de classification des œuvres cinématographiques

La télévision : conseil supérieur de l'audiovisuel

La maîtrise d'Internet est pourtant possible grâce au développement des logiciels de contrôle parental, de plus en plus efficaces, qui contiennent **soit des listes blanches** réunissant des sites autorisés, **soit des listes noires** interdisant l'accès à un certain nombre de sites prohibés. La protection de l'enfance peut également être améliorée sur la télévision mobile personnelle et les sites de vidéo à la demande.

Afin de définir des règles communes de protection pour l'ensemble des médias, anciens et nouveaux, le rapport propose la **création d'un organisme en charge de la protection de l'enfance sur les médias**, qui se substituerait à l'ensemble des commissions existantes, et dont la composition serait élargie à la société civile.

Par ailleurs, le caractère transnational d'Internet impose un renforcement de la coopération européenne et internationale, notamment sur la constitution des listes noires.

En dépit du réel intérêt de contrôler les contenus dans le but de protéger la jeunesse, les limites des solutions techniques inhérentes au foisonnement d'Internet et à la rapidité d'évolution des nouveaux médias imposent le renforcement de l'éducation aux médias.

Voici quelques citations qui ont alimenté les réflexions de votre rapporteur :

Déclaration de Grünwald : « Plutôt que de condamner ou d'approuver l'incontestable pouvoir des médias, force est d'accepter comme un fait établi l'impact significatif qui est le leur et leur propagation à travers le monde et de reconnaître en même temps qu'ils constituent un élément important de la culture dans le monde contemporain (...) Les systèmes politiques et éducatifs doivent assumer les obligations qui leur reviennent pour promouvoir chez les citoyens une compréhension critique des phénomènes de communication ».

Jean-François Cerisier : « De l'enfant éduqué au sein d'une communauté fermée dans une logique d'héritage culturel et de tradition orale, nous sommes passés à l'enfant surexposé à l'information fragmentée accessible à travers des moyens technologiques »

Anne Roumanoff : « Internet: on ne sait pas ce qu'on y cherche mais on trouve tout ce qu'on ne cherche pas ».

L'impératif éducatif

Remarquant qu'en dépit de l'arrivée de la radio, de la télévision et aujourd'hui d'Internet, le modèle de l'éducation ayant pour support privilégié le livre imprimé n'a pas évolué, le rapport estime que l'éducation aux nouveaux médias permettrait pourtant :

- d'apprendre aux enfants à adopter une distance critique vis-à-vis des informations délivrées par les médias,
- de motiver les élèves,
- de consolider leurs capacités d'analyse ;
- et de renforcer leur engagement citoyen.

Bien que présente dans les programmes, elle n'est aujourd'hui que peu enseignée en raison des contraintes horaires, de son caractère facultatif, et des résistances de l'institution scolaire. Le rapporteur fait donc des propositions pour développer l'éducation aux médias, au collège et au lycée.

Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale sur l'éducation aux médias (Juillet 2007)

« *Malgré l'existence de pratiques et d'initiatives multiples depuis une trentaine d'années, impulsées la plupart du temps par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), sous la houlette du ministère, « l'éducation aux médias » est demeurée l'affaire de militants, parfois contestée dans le cadre scolaire, et paraît peu présente en tant que telle dans les politiques éducatives.* »

Les 15 principales propositions de la mission

- Définir juridiquement le statut des données personnelles mises en ligne sur les sites de réseaux sociaux, notamment en cas de désabonnement
- Réglementer l'usage de la « webcam » sur les messageries instantanées
- Renforcer les messages de prévention sur les plateformes de blogs et les sites communautaires
- Lancer une étude de grande ampleur relative à l'impact de la publicité sur la jeunesse
- Créer un organe de corégulation « enfance et médias » compétent pour assurer la protection de l'enfance sur l'ensemble des médias
- Délivrer un label de qualité aux logiciels de contrôle parental
- Renforcer la coopération internationale sur la constitution des listes noires de sites interdits
- Conforter l'action du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) en stabilisant ses moyens
- Renforcer le rôle des professeurs documentalistes
- Mettre en place un module de 10 heures annuelles d'éducation aux médias en quatrième et en seconde
- Utiliser les nouveaux médias de manière prioritaire comme support pédagogique dans les cours d'éducation civique
- Recentrer le B2i sur l'usage des nouveaux médias
- Renforcer les obligations des chaînes publiques en matière de programmation d'émissions de décryptage des médias
- Imposer aux chaînes de télévision de préciser les sources de leurs images dans les journaux et magazines d'information
- Instaurer une signalétique positive pour les programmes jeunesse



Commission des affaires culturelles
<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Blog de la mission
<http://blogs.senat.fr/mediasjeunesse/>

Secrétariat de la commission
 15, rue de Vaugirard
 75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
 Télécopie : 01.42.34.33.33
secretariat-afcult@senat.fr

Président : M. Jacques Legendre

Sénateur du Nord



Rapporteur : M. David Assouline

Sénateur de Paris



Le présent document et le rapport complet n° 46 (2008-2009) sont disponibles sur internet.

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :

Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06